



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 21/06/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 8 juin et le 21 juin 2022 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de La Goutelle (63)**

Elaboration s'appuyant sur un objectif de croissance démographique de 1,2 % par an pour cette commune comptant 625 habitants et 2 430 hectares prévoyant pour les dix prochaines années 8,3 ha pour l'habitat dont 6 ha en comblement de dents creuses dans le tissu existant du bourg et 2 ha constructibles en extension du tissu bâti du bourg, la création de deux zones économiques en discontinuité du bâti existant sur un total de 4,7 ha environ. Six orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont prévues dont cinq à vocation d'habitat et une à vocation économique.

- **Mise en compatibilité, dans le cadre d'une déclaration de projet, sur la commune de Sciez, du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Bas Chablais (74)**

Evolution nécessaire à la construction d'un nouveau groupe scolaire, conduisant à classer 1,29 ha en « zone urbaine dédiée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif », en extension de l'enveloppe urbaine.

- **Projet éolien à Deux-Chaises et Le-Theil (03)**

Réalisation d'un parc de cinq éoliennes par la société Boralex sur les communes de Deux-Chaises et Le Theil dans un secteur bocager et vallonné localisé à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Moulins et 35 kilomètres à l'est de Montluçon.

- **Modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grenoble Alpes Métropole (38)**

Service presse CGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Hémon - Tél : 01 40 81 68 63

Mél : bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr

Suite à [l'avis de la MRAe délibéré le 21 janvier 2022](#), Grenoble Alpes Métropole a repris son projet de modification et l'évaluation environnementale associée et a saisi à nouveau l'autorité environnementale pour avis.

- **Nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact du parc d'activités de la SAS Kane – Centre Education Motrice – Ilot 3 à Décines Charpieu (69)**

La réalisation d'un centre d'éducation motrice destiné à accueillir en journée entre 64 et 67 enfants âgés de 4 à 15 ans en situation de handicap moteur, par l'association Itinova, conduit la SAS Kane à interroger la MRAe sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact réalisée en 2019 du parc d'activités « D-Side » au sein duquel il sera implanté.

- **Modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Brassac-les-Mines (63)**

Création de nouveaux emplacements pour des logements et des activités économiques et actualisation de zonages dans cette commune labellisée « Petite ville de demain » du sud du Puy-de-Dôme.

- **Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Issoire (63)**

Ouverture d'une première tranche d'une zone à urbaniser d'une surface de 11,9 ha, prévoyant la création de 200 à 210 logements, et reclassement d'une zone de jardins afin d'y permettre l'installation de serres agricoles.

- **Construction du complexe hôtelier « le Val Claret » à Tignes (73)**

Réalisation par la société SAS PowerHouse Hospitality du complexe « Alpine Mess » comprenant 413 lits touristiques neufs et 105 lits saisonniers, s'élevant sur huit niveaux et une hauteur maximale de 25,5 m, proposant 186 places de stationnement en sous-sol et plusieurs services commerciaux (restaurant, espace bien-être et spa).

- **Révision allégée n°1, avec création d'une UTN, du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise (63)**

Création d'une unité touristique nouvelle (UTN) de 18,08 ha pour développer des activités « 4 saisons », nécessitant l'extension sur 2,14 ha d'un secteur Nht existant, la création d'un secteur Nht autorisant les activités touristiques, sportives et de loisirs sur un secteur naturel N, et l'adaptation de l'espace boisé classé existant.*

- **Réhabilitation de l'A75 : mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Coudes et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de St-Yvoine (63)**

Evolution nécessaire à la réhabilitation de l'autoroute A75 visant à assainir les eaux recueillies sur la plateforme autoroutière avant leur rejet dans le milieu naturel, améliorer la sécurité des usagers et rendre les équipements d'urgence accessibles aux personnes à mobilité réduites (PMR), consistant à modifier les règlements des PLU et PLUi des communes concernées pour autoriser explicitement les opérations nécessaires à sa réalisation (soit la construction de dix-huit bassins de rétention des eaux, la réalisation de deux refuges, l'élargissement de la bande d'arrêt d'urgence et la mise aux normes PMR de vingt-et-un postes d'appel d'urgence).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou

d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus du CGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>